

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°06

Conseil Municipal du 09 avril 2015

Direction
FINANCES

Domaine de compétence
Budget Annexe Office Municipal de
Tourisme

Le neuf avril deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
01/04/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 15/04/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Christèle Beaurain, Frédéric Cadet, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjointes, Richard Kaspezak, Gérard André, Joel Dachicourt, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean Paul Hagneré, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Caffier Laurie à Philippe Fait, Brihier Yvon à Sébastien Baillet, Christian Ramet à Joël Dachicourt, Descharles Martina à Charlotte Perrault, Boutoille Josiane à Maillart Maryse, Thiébaux Pascal à Sagnier Stéphane, Codron Stéphanie à Danne Stéphanie.

Absent excusé :

Votants : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien Baillet

Présidence : Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire devant se retirer pour le vote du Compte Administratif, propose la candidature de Monsieur Bernard Gheselle et demande s'il y a d'autres candidatures.
La candidature de Monsieur Gheselle est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour présider la séance durant le vote des comptes administratifs.

Objet : 1) Adoption du compte administratif 2014
2) Vote du compte administratif 2014
3) Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Madame Laurence Caron, Adjointe aux Finances

1/ Adoption du compte de gestion 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Considérant l'identité de valeurs entre le compte de gestion de l'année 2014 de Monsieur le Trésorier de la Ville d'Étaples-sur-mer et le compte administratif de l'année

2014 de Monsieur le Maire de la Ville d'Étaples-sur-mer,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte de gestion 2014 du Trésorier Municipal relatif au budget annexe Office Municipal de Tourisme dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

062219
TRES. ETAPLES



CTD

II-1
Exercice 2014

11400 –OFFICE MUNIC TOURISME ETAPLES

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 049,18	669 767,21	705 816,39
Titres de recettes émis (b)	12 765,37	613 302,52	626 067,89
Réductions de titres (c)	0,00	847,55	847,55
Recettes nettes (d = b - c)	12 765,37	612 454,97	625 220,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 049,18	669 767,21	705 816,39
Mandats émis (f)	11 854,81	598 783,05	610 637,86
Annulations de mandats (g)	0,00	27 118,93	27 118,93
Dépenses nettes (h = f - g)	11 854,81	571 664,12	583 518,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	910,56	40 790,85	41 701,41
(h - d) Déficit			

22

2/ Vote du compte administratif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-13, L2121-14, L2121-17, L2121-21, et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 mars 1993 précisant les modalités d'application de la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états contenant les développements et explications nécessaires sont joints au compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le comptable,

Vu la délibération n°7 en date du 28 avril 2014 approuvant le budget primitif 2014 du budget annexe Office Municipal de Tourisme,

Après lecture des chiffres, il est proposé d'adopter le compte administratif 2014 du budget annexe Office Municipal de Tourisme, dressé par l'ordonnateur, dont les résultats s'élèvent à :

Section de fonctionnement :

Recettes :	612 454,97 €
Dépenses :	571 664,12 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	40 790,85 €
Solde antérieur reporté 2013 :	72 509,87 €
Résultat global de l'exercice (excédent):	113 300,72 €

Section d'investissement :

Recettes :	12 765,37 €
Dépenses :	11 854,81 €
Solde d'exécution d'investissement :	910,56 €
Solde antérieur reporté 2013 :	5 033,81 €
Solde d'exécution d'investissement avant RAR:	5 944,37 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) :	0
Solde global d'exécution d'investissement :	5 944,37 €

3/ Affectation du résultat 2014

Après avoir adopté le Compte Administratif du budget annexe Office Municipal de Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme indiqués ci-après :

OMT - Affectation des résultats 2014

Libellé	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)	Dépenses	Recettes	Solde (R-D)
Opérations Réalisées en 2014	571 664,12	612 454,97	40 790,85	11 854,81	12 765,37	910,56
Résultats 2013 reportés		72 509,87	72 509,87		5 033,81	5 033,81
Résultats année 2014	571 664,12	684 964,84	113 300,72	11 854,81	17 799,18	5 944,37
Restes à Réaliser 2014	/	/	/	0,00	0,00	0,00
Résultat Global			113 300,72			5 944,37

Résultat de fonctionnement dégagé en 2014	113 300,72	
Affectation obligatoire à l'investissement	0,00	Compte 1068 - R.I - Excédents de fonctionnement capitalisés
Excédent de fonctionnement reporté en 2015	113 300,72	Compte 002 - R.F - Excédent antérieur reporté Fonctionnement
Excédent d'Investissement reporté en 2015	5 944,37	Compte 001 - R.I. Excédent antérieur reporté Investissement

	Dépenses	Recettes
1068 - R.I : Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00
002 - R.F : Excédent antérieur reporté en Fonctionnement		113 300,72
001 - R.I : Excédent antérieur reporté Investissement		5 944,37
R.I : Restes à Réaliser Recettes		0,00
D.I : Restes à Réaliser Dépenses	0,00	
<i>Solde</i>	0,00	119 245,09
<i>Solde Excédentaire :</i>		119 245,09

Adopté par 24 voix pour, 7 abstentions (Monsieur le Maire et, Madame Laurie Caffier ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire ne prennent pas part au vote).